



Bertrand Pancher

Député de la 1^{ère} circonscription de la Meuse depuis 2007, Bertrand Pancher est membre de la Commission du Développement durable et de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale qui auditionne et suit de manière régulière les acteurs de la filière énergétique. Le député de la Meuse a été co-rapporteur des lois d'orientation Grenelle I et II, qui traduisent les engagements du Grenelle de l'Environnement. Bertrand Pancher est également président de l'association « Décider Ensemble » qui a pour finalité de développer la culture de la concertation et de la décision partagée en France.

contact //

Bertrand Pancher

Adresse : Permanence
parlementaire, 12 rue Jean Errard,
55000 BAR LE DUC

Courriel :

bpancher.depute@orange.fr

Site : Bertrandpancher.com

Depuis le milieu du XIX^{ème}, l'exode rural, la Première Guerre Mondiale, puis la désindustrialisation ont fait passer la population Meusienne de 328 657 en 1851 à moins de 200 000 aujourd'hui. Pour la première fois depuis 1945, les Meusiens voient arriver sur leur territoire des chantiers importants fruits d'un travail reconnu des élus soucieux de développer le territoire. C'est l'arrivée de l'avionneur Safran et de l'entreprise Albany à Commercy, mais c'est également le projet de centre industriel de stockage géologique Cigéo situé à Bure, sans oublier le projet Syndiese qui va débiter et qui doit aboutir à la production de biocarburant de 2^{ème} génération sur le même site. Des opportunités qu'il nous faut appréhender et préparer au mieux et qui constituent une formidable opportunité pour notre territoire mais également pour les Meusiens. Notre territoire se développe vers de nouvelles filières innovantes qui doivent profiter aux Meusiens. Ceci nous amène en tant qu'élus, acteurs locaux, entrepreneurs, associations, et citoyens à répondre à de multiples défis que sont la création de nouveaux emplois, le désenclavement et le développement de nos territoires, et susciter un nouvel espoir pour la jeunesse. Le projet Cigéo est donc un enjeu majeur pour la Meuse qui doit être un atout pour nos entreprises et doit nous permettre de développer des infrastructures de communication et de transport tout en respectant l'environnement et améliorer le cadre de vie. Une véritable chance pour rendre plus attractif notre territoire. ■

// Cigéo : un enjeu réel celui des déchets.

Longtemps consommateurs d'énergies multiples sans nous soucier de leur pérennité et des conséquences pour le monde qui nous entoure, le changement climatique nous oblige dans l'urgence d'agir pour ne pas léguer un monde dégradé à nos enfants et aux futurs générations. Des objectifs ont été fixés en ce sens : atteindre une réduction de 20 % d'émission de gaz à effet de serre, une baisse de 20 % de la consommation d'énergie et une proportion de 20 % des énergies renouvelables dans la consommation d'ici 2020. Même si le prix de l'électricité est en hausse en France, le consommateur continue de bénéficier d'un prix de l'électricité plus bas que la moyenne européenne avec 14.2 centimes TTC du KWh en 2011 contre une moyenne de 18.4 pour l'Union européenne et 25.3 pour nos voisins allemands. Ceci, nous le devons à la filière électronucléaire

Française. La première question posée par le centre industriel de stockage est donc celle de la gestion des déchets nucléaires qui est un enjeu pour notre société. Ainsi, l'enjeu que doit porter le débat public est celui des déchets et non pas celui de la filière électronucléaire. Le débat sur les déchets ne doit pas devenir l'otage de celui sur la sortie ou non du nucléaire civil.

Ces déchets existent, et il nous appartient sinon de les valoriser tout du moins de poser les enjeux de leur existence. Réfléchir à des solutions de traitement des déchets ne vaut en aucune manière validation d'une politique énergétique.

Un consensus international se dégage sur la solution du stockage géologique plutôt que de l'entreposage en surface. Le projet Cigéo offre quant à lui une double approche, celle d'assurer un entreposage sécurisé, et celle de la réversibilité et de la récupérabilité, c'est-à-dire de pouvoir faire mieux si les technologies à l'avenir nous le permettent. Cigéo permet à la France d'apporter

une solution concrète à des questions qui se posent partout en Europe et c'est également l'occasion pour la France de réaffirmer son leadership sur la question électronucléaire. La France fait partie avec la Finlande et la Suède des pays ayant pris le plus au sérieux la question de déchets. Ainsi, la France qui est le leader de la production électronucléaire doit également être le leader du retraitement des déchets nucléaires. La France ne va pas importer des déchets nucléaires, mais elle se doit d'exporter son savoir en la matière, et ce savoir peut être Meusien. Notre responsabilité consiste, en l'état actuel de nos connaissances scientifiques et techniques, à ce que nous léguions aux générations futures une question qui soit réglée. Pourra-t-on, dans deux mille ans, nous reprocher de n'avoir su imaginer une solution plus intelligente ou plus sécurisée ? Certes, pas plus qu'on ne reproche aujourd'hui aux hommes du Moyen-Age de ne pas avoir utilisé les antibiotiques pour lutter contre la peste. ■

// Le pacte républicain au centre de la question des retombées économiques et environnementales.

Le coût de Cigéo est une question complexe et sensible, puisque le chiffrage initial s'établissait aux alentours de 15 milliards d'€, et il a été réévalué depuis à 35 milliards d'€. Au-delà du chiffrage, la vraie question à se poser est donc de savoir jusqu'à quel niveau la France accepte de payer pour avoir plus de sécurité et à partir de quel moment le point d'équilibre bascule entre des exigences de sureté sans cesse réévaluée et l'inflation concomitante des coûts. Ainsi, la Meuse et la Haute-Marne bénéficient de fonds d'accompagnement économique du laboratoire souterrain qui proviennent de taxes prélevées sur les producteurs de déchets tels que EDF, AREVA et le CEA. Initialement de 9.2 millions d'€ annuel, le montant est aujourd'hui de 30 millions d'€ par an servant à financer des actions d'aménagement du territoire. Mais ce n'est pas tout, puisque sous la pression des élus Meusiens et Haut-Marnais, EDF, AREVA et le CEA s'impliquent dans l'accompagnement du laboratoire à travers des aides financières directes pour la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables,

la création de filière de formation initiale et continue en lien avec les métiers du nucléaire, ainsi que l'implantation d'unités logistiques et d'archivage en Meuse.

La Commission du Développement durable de l'Assemblée nationale à laquelle je participe activement est particulièrement sensible au fait que Cigéo est implanté sur une petite partie du territoire et donc deviendrait le récipiendaire d'un bien collectif de la Nation. En acceptant l'installation de Cigéo sur notre sol, c'est un service national que nous rendons et ce geste doit être pris en considération. C'est ainsi que cette même a proposé de réfléchir à la création d'une « zone d'intérêt national » en Meuse et Haute-Marne bâtie sur le modèle des zones franches et qui ouvrirait droit à une série d'avantages notamment fiscaux. Le dispositif serait placé dans un cadre juridique extrêmement protégé sur le temps long et serait complété par un effort massif d'investissements d'avenir, de jeunesse et d'éducation. ■

// Garantir que le contrôle démocratique du processus soit assuré aussi longtemps que possible.

Quoi qu'on puisse par ailleurs porter comme jugement sur la filière électronucléaire, les déchets radioactifs existent et leur traitement nous incombe. La question de la gestion des déchets n'est d'ailleurs pas nouvelle puisque la première loi en la matière celle de 1991 dite « loi Bataille » fut préparée par des débats et des discussions bien antérieurs et concomitants à la construction de la filière électronucléaire. La France joue ainsi un rôle de pionnière avec les techniques de vitrification et de bitumage. La loi de 2006 dite « loi Birraux » a retenu le stockage profond comme solution. En 2015, une loi aura à préciser les conditions de la réversibilité. On pourrait regretter la lenteur du processus avec ses échéances, mais le temps

nécessaire à l'exigence de la réflexion, de la transparence et de la participation démocratique est un temps long. La consultation de la représentation nationale à intervalles réguliers pour décider de l'orientation des choix en la matière en fonction des avancées technologiques est essentielle. Le futur débat sur la transition énergétique aura d'ailleurs à traiter de la question de l'avenir du nucléaire et par conséquent la question du volume des déchets. Dans ces conditions, je suggère qu'à intervalle régulier (tous les 5 ans) le gouvernement, après une consultation publique, remette au Parlement un rapport sur le stockage des déchets, suivi d'un débat. ■

// Vers un meilleur suivi du stockage des déchets.

Le laboratoire a pour but de répondre à un certains nombres d'interrogations légitimes et particulièrement sur les questions de sûreté. Sur ce point, l'argile semble avoir répondu aux questions posées. En tant que Meusien, j'éprouve les mêmes interrogations que les riverains du site. C'est pour cela que ces derniers ont besoin de s'approprier le projet afin de mieux en comprendre les tenants et les aboutissants. Afin que les travaux soient poursuivis dans de bonnes conditions, les moyens alloués à l'Andra doivent être garantis, car l'essentiel de ses moyens provient des opérateurs eux-mêmes à travers des contrats commerciaux et les recettes de la taxe additionnelle à la taxe sur les installations nucléaires de base. C'est par ces moyens qu'on garantira l'indépendance de l'Andra et donc la sûreté. Ainsi, je propose que la question des moyens dévolus à l'Andra soit précisée par la prochaine loi.

Dans le même cadre, la question de la sécurité à l'intérieur du site me semble essentielle. Il conviendra de s'assurer de la parfaite transparence quant aux moyens mis en œuvre pour la sécurité du personnel qui y travaille, notamment en cas d'incendie (double tunnel d'accès, évacuation, prise en compte du comportement des colis entreposés en cas d'incendie).

L'acceptabilité de cette politique dépend également des solutions qui seront trouvées pour améliorer la gouvernance locale de la surveillance des déchets.



Il s'agit d'abord de faciliter l'accès des citoyens à Cigéo, réalisable par la création de nouvelles structures de contrôle, par exemple, un Observatoire Permanent de la Sécurité du Stockage. A la différence du CLIS qui joue un rôle important pour la mobilisation des grands acteurs, le rôle de l'OPSS serait de réunir des habitants du bassin de vie, exclus pour le moment des débats, en leur demandant de rendre publique leurs observations. Cet outil est idéal pour organiser une surveillance locale responsable et partagée avec les riverains, les universitaires et les agriculteurs. L'association des citoyens à ce projet me paraît indispensable à son acceptation. Les récents sondages effectués sur le territoire le démontrent.

Enfin, il me semble intéressant d'adosser au centre de stockage un centre de ressource et d'expertise à vocation européenne, symbole du savoir-faire français et meusien en la matière, mais qui doit également permettre aux Européens de venir s'y former et profiter

de cette implantation pour créer un lieu de vulgarisation de la culture scientifique afin que les jeunes générations s'approprient davantage ces questions mais aussi mesurent les enjeux futurs en terme de risques mais aussi d'opportunité. ■

